



Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 4
Rapport du service public 2020
sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEÇANTS</u>
ARPEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE Absente Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Marie BLASQUEZ
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 23 juin 2021
Date de l'affichage : 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210630-20210630Quest4-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 30 juin 2021

Question n° 4

**Rapport du service public 2020
sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

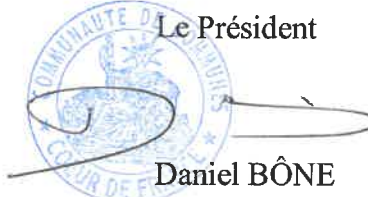
Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi Barnier 95-101 du 2 février 1995,

Vu les articles L 2224-5 et D 2224-1 à D 2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (*document joint à la synthèse*).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (*document joint*).

Le Président

Daniel BÔNE



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC

Année 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20210630-20210630Quest4-DE
Date de télétransmission : 07/07/2021
Date de réception préfecture : 07/07/2021

I - DONNÉES CONTRACTUELLES

Le service public de l'assainissement collectif est géré par la société Veolia Eau, dans le cadre d'un contrat d'affermage, signé le 1er juillet 1990, pour une durée de 30 ans, qui a pris fin le 30 juin 2020.

Après consultation des entreprises, la société Veolia Eau a été retenue pour assurer la délégation du service public d'assainissement collectif, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2040, soit pour une durée de 20 ans.

Les communes faisant partie du périmètre de l'affermage sont : Bessais-le-Fromental, Charenton-du-Cher, Coust, Drevant, Meillant, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond et Saint-Pierre-les-Etieux.

Pour l'ensemble de ces communes, le nombre estimé d'habitants desservis est de 15 736. Le nombre d'abonnés raccordés est de 6 998.

Dix (10) avenants ont complété le contrat qui a pris fin en 2020. Le détail de ces avenants est listé dans le rapport du délégataire.

II - GESTION DU PATRIMOINE

1) Installations et ouvrages

Le Fermier est chargé de la gestion de 6 stations d'épuration et d'une lagune :

- Saint-Amand-Montrond station d'épuration de 20 000 équivalents habitants
- Orval station d'épuration de 2 300 équivalents habitants
- Charenton-du-Cher station d'épuration de 1 000 équivalents habitants
- Meillant station d'épuration de 750 équivalents habitants
- Coust station d'épuration de 450 équivalents habitants
- Bessais-le-Fromental station d'épuration de 200 équivalents habitants
- Orcenais lagune de 150 équivalents habitants

et de 37 postes de relèvement.

Des interventions de maintenance régulières sont effectuées par l'exploitant sur les installations et sur le réseau. En 2020, 1 935 mètres de réseau ont été curés de manière préventive.

2) Travaux et études

Chaque année, Veolia Eau présente un état des propositions de travaux à réaliser. Ces travaux sont listés dans le rapport du délégataire.

Au cours des réunions de travail avec le gestionnaire, les travaux réalisés sont évoqués et permettent d'appréhender les priorités à dégager parmi les opérations prévues au budget de la collectivité.

Toutes les opérations de maintenance sont répertoriées dans le rapport du délégataire.

Les équipements vétustes sont également renouvelés par le délégataire afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité des installations.

En 2020, les travaux ci-après ont été réalisés par Cœur de France :

- Meillant :
 - Début du chantier de construction de la nouvelle station d'épuration.
- Orcenais :
 - Début du chantier de réfection de la clôture de la lagune.
- Saint-Amand-Montrond :
 - Chemisage des réseaux d'eaux usées au niveau du rond-point Ferveur,
 - Extension du réseau de la rue de la Brasserie,
 - Pose d'un clapet anti-retour sur le poste de relèvement rue du Limousin,
 - Adaptation des installations de la station d'épuration pour traiter les boues COVID des stations d'épuration communautaires,
 - Traitement des boues COVID (Bessais-le-Fromental, Charenton-du-Cher, Meillant et Orval) par centrifugation mobile sur le site de la station d'épuration.

Pour 2021, sont d'ores et déjà lancés ou réalisés :

- l'agrandissement du système d'assainissement non collectif des bâtiments communaux de Marçais, suite à la création d'une crèche,
- les études nécessaires à la construction d'une station d'épuration à La Celle, comprenant l'acquisition du parcellaire,
- la construction de la nouvelle station d'épuration de Meillant,
- la mise en place d'un prétraitement sur la lagune d'Orcenais, ainsi que la réfection du canal de sortie des eaux traitées,
- les études nécessaires à la reconstruction de la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond, comprenant l'acquisition des parcelles nécessaires,

- les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Saint-Amand-Montrond (2^{ème} partie), faisant suite aux travaux réalisés dans la Marmande.

Toutes ces opérations permettront d'améliorer le fonctionnement des installations et la protection de l'environnement.

III - PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Des contrôles de conformité des raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées sont réalisés par le délégataire, dans le cadre du contrat d'affermage.

Ces contrôles permettent d'identifier les apports d'eaux usées brutes au milieu naturel et une partie des apports d'eaux pluviales parasites dans les réseaux d'eaux usées collectifs.

En 2020, 285 contrôles de conformité ont été réalisés.

De même, la réalisation de bilans énergétiques, sur le fonctionnement des postes de relèvement et sur les stations d'épuration, permet de veiller aux consommations d'énergie et de produits chimiques.

Les contrôles de performance réalisés régulièrement montrent que les équipements et les ouvrages répondent aux prescriptions de la Police de l'eau.

Il convient également de souligner que le Fermier accepte de recevoir des groupes, par exemple scolaires, pour effectuer des visites commentées des stations d'épuration.

IV- DONNÉES FINANCIÈRES

Le prix du service évolue en fonction d'une formule de révision définie contractuellement ; l'augmentation est souvent proche du taux de l'inflation.

Le prix du service de l'assainissement au 1er janvier 2021, pour un volume consommé de 120 m³ d'eau, s'élève à 3,27 € TTC par m³.

Pour les personnes en difficultés financières, un travail de suivi personnalisé est effectué par le délégataire en liaison avec les services sociaux, afin de faciliter le paiement des factures.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif -PFAC, a généré 18 950 € de recettes à la Collectivité. Ce montant correspond à des régularisations notamment sur la commune de Coust.